

Proposition de vœu pour le Conseil municipal du 06 juillet 2023

Déclaration du groupe ALEC au Conseil municipal

**NON A LA FERMETURE DE LA CLINIQUE VAUBAN
LA CONTINUITÉ DES SOINS DOIT ETRE ASSURÉE SUR NOTRE VILLE**

LA CLINIQUE VAUBAN est une nouvelle fois en danger ! Sa fermeture totale menace.

La cause : un patron-voyou qui a dilapidé les fonds de la Sécurité sociale et mis en danger les patients. Ceux-ci ont été victimes d'accidents cliniques graves qui ont conduit l'Agence régionale de santé (ARS) à suspendre en 2023 le droit de la clinique Vauban à poursuivre ses activités, d'obstétrique dans un premier temps, puis de chirurgie.

De plus le Tribunal de commerce fait état d'un haut niveau de dettes. Il a donc mis la clinique Vauban en redressement judiciaire jusqu'au 15 décembre 2023.

Aujourd'hui, les administrateurs judiciaires attendent la décision de l'ARS sur la reprise d'activité de la chirurgie, la décision de fermer la maternité ayant été prise par la clinique elle-même !

Pourtant, l'ARS a aussi sa part de responsabilité car elle a laissé faire depuis 2019, alors que les agissements du patron du groupe qui gère les cliniques, dont la clinique Vauban, sont connus et délictueux.

La centaine de salariés de la clinique, dont de nombreux livryens, risquent de se retrouver sans emploi, notamment les personnels non diplômés !

Mais il s'agit ici d'une question de santé publique ! L'offre de soins se raréfie sur Livry-Gargan, comme dans notre département.

La clinique VAUBAN est un établissement de proximité, qui complète utilement les urgences médicales, et une offre de soins dans bien des spécialités.

Elle dispose d'une maternité de niveau 1, aujourd'hui retombée, du fait d'une gestion désastreuse, à 700 accouchements par an, mais qui pourrait reprendre avec un véritable plan de relance, notamment en termes de procédures. Des médecins anesthésistes et gynécologues pourraient revenir, mais dans un cadre sécurisé.

Cette mise en cause de la santé publique dans notre ville est insupportable. Usagers, personnels, médecins, élus... doivent se mobiliser pour sauver ce pôle santé.

Notre Conseil municipal appelle donc Monsieur le Ministre de la Santé et Madame la Directrice de l'ARS à prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des soins en dehors de cette gestion fautive.

Nous attendons qu'un administrateur public soit nommé par l'ARS sous l'égide du GHI de Montfermeil, au moins dans l'attente d'une table ronde avec des repreneurs.

Nous demandons un moratoire sur les dettes et un plan d'apurement pour assurer le maintien de l'établissement et des activités médicales sous tutelle publique avec une dotation de l'Etat pour garantir l'activité et le paiement des salaires.

Les biens propres du groupe AVEC et de son PDG devraient être mis sous séquestre pour éviter l'organisation de l'insolvabilité de ces dirigeants fautifs qui doivent s'acquitter des dettes qu'ils ont contractées.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20230706-2023-07-V1-AU
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

Le Conseil municipal, ainsi représenté :

Présents : 30

MARTIN Pierre-Yves	AÏDOUDI Salem	BARATTA Jean-Pierre
BOUDJEMAÏ Kaïssa	MOULINAT-KERGOAT Hélène	ADLANI Myriam
MANTEL Serge	ARNAUD Philippe	DJABALI Sara
MONIER Annick	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
MILOTI Donni	ATTARD Gérard	COLLET Marie-Madeleine
BORDES Roselyne	MAKHLOUF Dounia	MAUROBET Catherine
CARRATALA Henri	DI IORIO Rina	AOUATI Kheireddine
LE COZ Lucie	MARKARIAN Olivier	BITATSI-TRACHET Françoise
MICONNET Olivier	FOURNIER Marine	TRILLAUD Laurent
HERRMANN Marie-Catherine	KOUCEM Yacine	HODÉ Laurence

Pouvoirs : 10

LAFARGUE Jean-Claude	à MANTEL Serge
GUIMARAES Odette	à MILOTI Donni
LEROUX Pierre-Olivier	à DI IORIO Rina
CHASSAIN Clément	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
BERNARD Anne	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
DELERUELLE Quentin	à HERRMANN Marie-Catherine
CRALIS Christophe	à BEREZIN Serge
BACH Raphaël	à TRILLAUD Laurent
JOLY NATHALIE	à BITATSI-TRACHET Françoise
PERRAULT Gérard	à HODÉ Laurence

Excusés : 3

LE BLEGUET Marie-Thérèse
ROSSINI Christel
HAMZA Ali

Décide à l'unanimité,

- de retirer le vœu du groupe ALEC ;
- de le mentionner à titre de « déclaration du groupe ALEC » au terme du procès-verbal du Conseil municipal du 06 juillet 2023 qui sera établi.

Date de publication : 19/07/2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20230706-2023-07-V1-AU
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023